

PIC IAE 2026 – Fiche Questions / Réponses

Adhérents FEI

1. Peut-on démarrer une formation avant d'avoir l'accord de financement ?

Il est fortement recommandé d'attendre la validation du dossier par l'OPCO.
Un dépôt préalable (type DRF) est indispensable pour sécuriser la prise en charge.

2. La rétroactivité des financements est-elle possible ?

Elle dépend de chaque OPCO (se référer au support PPT).

3. Quelles formations sont éligibles au PIC IAE ?

Sont éligibles toutes les formations visant des « compétences professionnelles transférables ».

4. Les formations obligatoires (sécurité, SST...) sont-elles financées ?

Il s'agit de formations relevant de l'obligation employeur dont la présomption d'inéligibilité peut être levée via l'attestation employeur fournie par chaque OPCO.

5. Comment déposer une demande de financement ?

- * Via les outils OPCO (ex : DRF / plateforme dédiée)
 - * Parfois avec un pré-remplissage (Excel, formulaire interne)
- Le dépôt officiel reste obligatoire sur l'outil de l'OPCO.

6. Y a-t-il des priorités dans l'attribution des financements ?

Oui, priorité généralement donnée par la DGEFP :

- Aux petites structures ;
- Aux projets de lutte contre l'illettrisme.

À retenir

- * Les règles varient selon les OPCO
- * L'anticipation est essentielle
- * Le dépôt en amont conditionne la prise en charge
- * La justification du projet est déterminante

 Pour toute question, rapprochez-vous de votre conseiller OPCO ou contactez la Fédération.